



CONSEIL DE FIDUCIE DE LA CAISSE DE RETRAITE NOUVELLE NOMINATION

AU :	Comité de vérification
RÉUNION :	Le 22 août 2013
DE :	Roula Zaarour, vice-présidente, Personnes et Culture
DÉCISION RECHERCHÉE :	Nomination d'un fiduciaire au Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada pour combler une vacance résultant d'un départ à la retraite.
PROCHAINES ÉTAPES :	Envoi d'une lettre d'acceptation au nouveau fiduciaire par le président-directeur général
DATE :	Le 12 août 2013



CONTEXTE

- Comme prévu dans l'acte de fiducie conclu entre CBC/Radio-Canada et les fiduciaires, le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada administre l'actif du Régime de retraite.
- L'article 3 de l'acte de fiducie (annexe C des règlements administratifs de la Société) traite de la composition du Conseil de fiducie.
- Le Conseil doit comprendre six fiduciaires au minimum, et sept au maximum :
 - Le Conseil de fiducie doit se composer en majorité (quatre) d'administrateurs de la Société ou de dirigeants de la Société.
 - Le haut dirigeant de la Société chargé des Ressources Humaines et le haut dirigeant chargé des Finances sont des fiduciaires en raison des postes qu'ils occupent, ou tout autre haut dirigeant de la Société désigné par le président-directeur général de la Société et approuvé par le Conseil d'administration de la Société.
 - La Société nomme tous les autres fiduciaires.



CONTEXTE (SUITE)

- La Société a accepté il y a longtemps que trois des fiduciaires, qui ne sont ni des administrateurs ni des dirigeants de la Société, soient deux employés (pour représenter les Services français et anglais respectivement) et un retraité. Ces trois personnes sont choisies de la manière suivante :
 - Les deux employés sont nommés par le Comité consultatif des avantages sociaux (CCAS), un comité mixte direction-syndicats, qui traite des avantages sociaux des employés de CBC/Radio-Canada.
 - Le retraité est nommé par l'Association nationale des retraités de la SRC.
- Ces nominations sont soumises au Comité de vérification et au Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada aux fins d'approbation.



ÉLÉMENTS DÉCISIONNELS CLÉS

- M. Robert Fisher, le fiduciaire représentant les Services anglais dont le mandat a été renouvelé le 1^{er} janvier 2013, prendra sa retraite en septembre 2013.
- Il faut par conséquent nommer un fiduciaire pour pourvoir le siège vacant.
- Conformément à la pratique établie, le CCAS a recommandé la nomination du candidat suivant pour siéger au Conseil de fiducie afin de remplacer Robert Fisher :
 - Jonathan Soper représentera les Services anglais pour un mandat allant du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2015.
- M. Soper a précédemment siégé comme fiduciaire au sein du Conseil de fiducie de la Caisse de retraite du 1^{er} janvier 1999 au 31 mars 2010.



RÉSOLUTION

- Que le Comité de vérification recommande la nomination de Jonathan Soper au Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada à compter du 1^{er} octobre 2013.